



Tabac et Convention de Genève

Rubrique : actualités - Date : mercredi 7 février 2007

D'après LE CANARD ENCHAÎNE, « un scandaleux texte internationalement reconnu » a échappé aux « intégristes de la lutte antitabac », c'est la Convention de Genève qui « reconnaît quelques droits aux fumeurs » car portant sur le traitement des prisonniers de guerre, elle indique explicitement « qu'en autres impératifs catégoriques (« eau potable, rations quotidiennes suffisantes ») », « l'usage du tabac sera autorisé ». Regrettant que ce texte ne donne « hélas » aucune précision concernant les lieux ouverts ou fermés où « cette invraisemblable licence pourra s'exercer », l'hebdo avertit « Il importe de dénoncer au plus vite la Convention de Genève ».